

Aperçu de l'assurance auto ALPHERA intégrable.

Etendue des prestations

Détails

Responsabilité civile

Droits à dommages-intérêts à la suite de dommages matériels et corporels

Montant assuré: CHF 100 millions

Franchise contractuelle pour tous les conducteurs

CHF 0.–

Casco collision

Dommages au véhicule assuré à la suite de collisions

Franchise: CHF 2000.–; si la réparation est effectuée dans un garage ALPHERA partenaire: CHF 1000.–

Casco partielle

Dommages au véhicule assuré dus à des facteurs externes

Incendie, événements naturels, glissement de neige, vol, collision avec des animaux, vandalisme, chute de parties d'aéronefs, dommages dus à une assistance, dommages causés par les martres et les rongeurs, y compris les dommages consécutifs

Bris de glace

Pare-brise, vitres latérales, lunette arrière, fenêtre de toit

Franchise contractuelle par événement

CHF 1000.–; si la réparation est effectuée dans un garage ALPHERA partenaire: CHF 0.–

Suppléments

Dommages au véhicule parké (y compris les rayures de la peinture)

Franchise contractuelle par événement: CHF 0.–

Assurance bris de glace complémentaire (y compris bris de composants en verre)

La réparation doit être effectuée dans un garage ALPHERA partenaire

Choses transportées

Jusqu'à CHF 2000.–

Négligence lourde

Renoncement à tout recours ou à des réductions des prestations

Garantie de prime

La prime d'assurance reste la même sur toute la durée du contrat de leasing

Assistance Plus 24h

Assurer la mobilité, y compris le voyage retour, jusqu'à CHF 4000.– (voiture de remplacement/de location, transports publics, taxi, etc.)